



PRÉFET DU FINISTÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 3 juin 2022

CONCARNEAU : SUITES DE L'INCENDIE DE L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS

Le 1^{er} juin 2022, vers 22h, un incendie s'est déclaré dans le bâtiment de réception des déchets de l'unité de valorisation énergétique des déchets de Concarneau.

D'importants moyens de secours ont été mobilisés sur place, ce qui a permis de maîtriser rapidement le sinistre et de limiter le panache de fumée.

Pour faire suite à cet incendie, une réunion de crise s'est tenue en préfecture le 2 juin 2022, en présence de la direction régionale de l'environnement et du logement (DREAL), du service départemental d'incendie et de secours (SDIS), de la direction départementale de la protection de la population (DDPP), de l'agence régionale de santé (ARS) et de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) afin de définir la suite à donner en matière de surveillance environnementale et de prise en charge des déchets sur ce secteur.

En effet, l'inspection sur site réalisée par la DREAL dès le 2 juin matin, fait état d'un endommagement significatif des structures du bâtiment de réception des déchets, des systèmes de manutention de ces derniers et de plusieurs dispositifs de sécurité. a été constaté.

Ces endommagements ont amené le Préfet du Finistère à suspendre la réception des déchets dans le bâtiment accidenté.

Malgré l'absence de conséquence notable sur l'environnement, le préfet du Finistère a néanmoins prescrit à l'exploitant le renforcement de la surveillance environnementale qu'il met en œuvre afin de disposer, à court terme, d'un bilan de la qualité des sols et des eaux susceptibles d'avoir été impactés par les retombées des fumées de l'incendie.

Enfin, les conditions de prise en charge des déchets et de leur transfert vers des installations de substitution seront encadrées par arrêté préfectoral.

Les services de l'État restent pleinement mobilisés pour assurer un retour rapide de la situation à la normale.

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle

Tél : 02 98 76 29 51 / 02 98 76 29 66

Mél : pref-communication@finistere.gouv.fr

Le préfet tient à remercier l'ensemble des sapeurs-pompiers, et services mobilisés lors de cette importante opération de lutte contre le feu.

Enfin, les conditions de prise en charge des déchets et de leur transfert vers des installations de substitution sont encadrées par l'arrêté préfectoral pris par le Préfet le 2 juin 2022.

Les services de l'État restent pleinement mobilisés pour assurer un retour rapide de la situation à la normale.

Le préfet tient à remercier l'ensemble des sapeurs-pompiers, et services mobilisés lors de cette importante opération de lutte contre le feu.